

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 287)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 474

présenté par
M. Paul

ARTICLE 51

À la dernière phrase de l'alinéa 19, supprimer le mot :

« ensuite ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.